



Les discussions avec la Direction ont été difficiles, rudes ... mais nous y sommes arrivés.

La **CFDT** continuera à s'opposer au plan massif de fermetures des boutiques, la **CFDT** continuera aussi à négocier l'accompagnement des salariés impactés.

La **CFDT** qui a été force de propositions, a signé l'accord qui concerne les salariés des boutiques en fermeture et vous permet ainsi :

- d'obtenir une **prime de 1500 euros** si votre boutique ferme et que vous intégrez un Smartstore ou un Mégastore de la Direction Orange Ile de France
- d'obtenir une **prime de 800 euros** si votre boutique ferme et que vous intégrez une boutique autre qu'un Smartstore ou Mégastore de la Direction Orange Ile de France
- de garantir le **maintien de la PVC** moyenne pendant 6 mois si vous restez dans le réseau de distribution
- d'obtenir une **prime équivalente à 6 mois de PVC** si vous intégrez un poste non éligible à la part variable
- d'obtenir une **prime d'aggravation de temps trajet** si vous restez à l'ADPP ou à l'AD Ile de France Centre
- d'exprimer **3 choix d'affectation**
- de **maintenir pendant 3 mois vos horaires de travail actuels** dans la nouvelle boutique
- de **revoir votre choix dans les 3 mois** qui suivent votre nouvelle affectation en boutique
- d'apporter une **considération particulière aux salariés séniors, handicapés, ayant un avis médical, relevant d'une situation personnelle ou familiale spécifique.**



Avec la CFDT, faites le choix de la négociation dans l'intérêt des salariés

